Un violent article de M. Ernest Roche dans le « Réveil du Peuple »

Paris, 23 décembre. — *Le Réveil du Peuple*, organe du comité central socialiste révolutionnaire, publie, sous la signature de M. Ernest Roche, député, un article intitulé: « Les vrais coupables, » dont nous extrayons le passage suivant :

» Le vrai coupable n'est pas celui qui lança la bombe, mais ces ministres voleurs, rapaces, millionnaires enrichis comme Balhaut, par l'appauvrissement des victimes du Panama, comme tel autre par les conventions scélérates, comme celui-là qui peut fouiller dans les caisses de la Banque de France à condition de lui faire renouveler son privilège. »

Ce que l'on doit faire au Dahomey

Un article de M. Magnard dans le « Figaro »

Paris, 23 décembre. — Dans le *Figaro* de demain, M. Magnard, en prévision de la fin prochaine de la campagne du Dahomey, dit que le plus raisonnable serait de nous établir fortement sur la côte, d'imposer un vague protectorat au successeur qu'on donnera à Béhanzin et de ne pas nous créer une installation coûteuse dans la brousse dahoméenne.

Les dessous de la campagne en faveur de l'augmentation de la flotte anglaise

Marseille, 23 décembre. — Le *Petit Marseillais* publiera demain sous le titre : « Les origines des préoccupation de l'Angleterre » un article qui fait de très graves révélations.

D'après notre confrère, M. Clowes, correspondant du *Times*, reçut, pendant les fêtes franco-russes, grâce à de hautes protections, l'autorisation de pénétrer dans nos arsenaux maritimes, alors que cette autorisation était refusée aux journalistes français.

A la même époque, le yacht du prince de Monaco, *Princesse Alice*, s'échouait sur la côte, près de Toulon, et était autorisé à venir faire ses réparations dans l'arsenal.

Or, la *Princesse Alice* est commandée par un capitaine anglais qui a pu, tout à son aise, se mettre au courant de notre organisation maritime pendant que s'opéraient les réparations du yacht.

Notre confrère ajoute que personne à Toulon n'a oublié les conciliabules qui se sont tenus entre M. Clowes et le capitaine C... d'où la campagne entreprise en Angleterre et tendant à établir sa supériorité navale.

Tentative d'empoisonnement contre un curé de la Somme

Péronne, 23 décembre. — Le parquet instruit en ce moment une affaire assez mystérieuse de tentative d'empoisonnement dont aurait été victime M. l'abbé Lavoisier, curé de Méaulte.

L'enfant de chœur ayant remarqué le peu de limpidité de l'eau dans la burette employée au service de la messe en prévint le curé.

Celui-ci, qui avait déjà reçu et transmis au parquet une lettre anonyme de menaces de mort, fit certifier le fait par deux témoins et envoya le liquide suspect chez un pharmacien qui l'analysa et constata la présence d'une quantité d'arsenic plus que suffisante pour déterminer la mort.

Pétition pour le relèvement des droits sur les blés, les beurres etc.

Chartres, 23 décembre. — La réunion plénière de toutes les sociétés agricoles d'Eure-et-Loir, a résolu d'adresser une pétition aux pouvoirs publics, pour obtenir le relèvement des droits sur les blés, les beurres et autres productions agricoles.

Nominations de généraux

Paris, 23 décembre. — Sont nommés généraux de division les dix généraux de brigade dont les noms suivent :

De Boisfleury, commandant la 26e brigade d'infanterie ; Jebhart, commandant l'école polytechnique; Lebrun, commandant la 9e brigade d'infanterie; de Kermartin, directeur de la cavalerie au ministère de la guerre; Garcin, commandant la 72e brigade d'infanterie: Kessler, chef d'état-major du 6e corps d'armée.

Sont nommés généraux de brigade, les 14 colonels dont les noms suivent :

Esclaibes-d'Ust, du 11e chasseurs à cheval; Chevrotan, du 143e d'infanterie: D'Abel de Libran, du 15e dragons, Morio, du 16e d'artillerie; Tanchot, du 77e d'infanterie; Cornoy, du 149e d'infanterie; Canonge, du 139e d'infanterie; André, du 2e d'artillerie; Klein, directeur du génie à Tunis; Valentin de Latour, du 28e dragons; Lebègue de Germigny, de l'état-major de l'artillerie, Varloy, du 1er tirailleurs algériens, Reveroni, du 8e hussards, et Sidoya.

Le cas de l'ancien député Labuze

Paris, 23 décembre. — Au cours d'un récent procès en divorce, le nom de Labuze, ancien député opportuniste, a été prononcé. Le gouvernement voulant se renseigner, a mandé M. Deffès, préfet des Bouches-du-Rhône, et, à la suite d'une entrevue que celui-ci a eue avec les ministres compétents, on annonce que M. Labuze va être remplacé dans ses fonctions de trésorier payeur général.

Le Congrès des étudiants socialistes à Genève

Genève, 23 décembre. — Le Congrès des étudiants socialistes a voté une résolution, réprouvant l'agitation antisémitique, une seconde déclarant que le socialisme scientifique n'a rien de commun avec le socialisme d'Etat, une troisième affirmant que les crimes sont le résultat fatal de l'organisation économique actuelle.

Assassinat d'un agent provocateur à Prague

Prague, 23 décembre. — On a trouvé, ce soir, tué dans son logis, à coups de couteau, le nommé Mava, ouvrier gantier, qui était considéré comme un agent provocateur faisant partie de la police.

La question du Siam

Paris, 23 décembre. — Le *Mémorial diplomatique* dit : « L'Angleterre laisse déjà apercevoir le bout de l'oreille en ce qui concerne le royaume de Siam.

» Elle compte déverser sur le territoire de l'Etat Tampon une nuée d'émigrés anglais qui sont d'ailleurs tout disposés à venir s'installer dans nos régions. »

Une journée historique

Nous ne sommes qu'à la fin de décembre, et les révolutionnaires s'agitent déjà pour faire l'année prochaine du 1er mai *une journée historique* comme ils le disent. Ils maintenant dans leur appel anticipé aux ouvriers de tous les corps de métiers. Ils commencent leur propagande dans plusieurs départements en annonçant l'ouverture prochaine d'une « souscription générale » destinée à provoquer un mouvement pareil à la voie de la presse, par de nombreuses affiches, et enfin par tous les moyens nécessités pour assurer l'ensemble des revendications ouvrières.

Des préfets ont déjà transmis différents prospectus dans ce genre qui circulent dans un certain nombre de centres ouvriers et qui sont répandus depuis une huitaine de jours.

Le projet Goblet et M. Francis Laur

Les journaux publient une lettre de M. Francis Laur dans laquelle l'ancien député déclare qu'il y a quelques années il aurait été partisan de la nouvelle loi sur les mines que propose M. Goblet.

Mais, éclairé par l'expérience, M. Francis Laur ne veut plus de l'ingérence de l'Etat, sous quelque forme que ce soit, car il la considère comme funeste au plus haut chef en matière de mines.

M. Francis Laur termine ainsi sa lettre :

« Bref, après l'expérience désastreuse de Montluçon, je vois clairement que l'initiative privée, la concurrence des Compagnies actuelles et des syndicats ouvriers, propriétaires sans ingérence de l'Etat, voilà la vraie lutte intéressant le consommateur, voilà le seul principe fécond et sans danger à l'heure actuelle. L'Etat n'a qu'à y gagner.

» Une loi d'expropriation pour cause d'utilité publique moyennant légères indemnités, de toutes les mines abandonnées depuis un siècle, voilà la seule loi qui s'impose actuellement, car les mines inexploitées sont une perte sèche pour l'industrie générale, et cette situation exceptionnelle ne peut durer plus longtemps. »

Au Conseil des ministres

Paris, 23 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

NOMINATIONS DE GÉNÉRAUX

Sur la proposition du ministre de la guerre, le président de la République a signé un décret nommant deux nouveaux commandants de corps d'armée. Le choix du conseil s'était d'abord porté sur les généraux Nimes et Larchey. Le général Nimes ayant décliné ces hautes fonctions, les généraux Larchey et Brugère ont été nommés commandants de corps d'armée.

Le ministre de la guerre a en outre fait signer un décret nommant six généraux de division, quatorze généraux de brigade et deux médecins inspecteurs.

Le général André est nommé commandant de l'Ecole polytechnique.

LES TROUPES COLONIALES

La question des rengagements et des primes pour les troupes coloniales a été l'objet d'un premier examen qui continuera dans le prochain conseil.

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES AVEC L'ESPAGNE

M. Casimir Périer a rendu compte des négociations commerciales qui se poursuivent avec l'Espagne.

LA LOI CONTRE LES ANARCHISTES

M. A. Dubost a soumis au Conseil la circulaire qu'il adresse aux procureurs généraux relativement à l'application de la loi récemment promulguée contre les anarchistes.

LES COMMISSAIRES SPÉCIAUX

Enfin, MM. Raynal et Dubost ont fait approuver un décret qui confère aux commissaires spéciaux de police le droit d'exercer dans toute l'étendue du département de leur résidence la police judiciaire, conformément aux disposition du code d'instruction criminelle.

Les nouveaux commandants de corps d'armée

Paris, 23 décembre. — Comme on a pu le voir dans notre compte-rendu du conseil des ministres, le général Larchey, commandant la 9e division d'infanterie, est nommé au commandement du 18e corps à Bordeaux, en remplacement du général Mercier, devenu ministre de la guerre.

Le général Brugère, commandant la 2e division d'infanterie à Rennes, est nommé au commandement du 8e corps à Bourges, en remplacement du général de Kerlint, qui est nommé commandant du 9e corps à Tours, à la place du général Vitalin, admis au cadre de réserve.

Les porteurs de fonds helléniques

Paris, 23 décembre. — Les porteurs français de fonds helléniques ont nommé aujourd'hui, dans une réunion tenue à l'Hôtel Continental, un comité de défense qui se mettra en rapport avec les comités similaires formés à l'étranger.

Ce comité, dont le siège sera à Paris, 3, rue de Grammont et chargé de protéger contre les mesures arbitraires projetées par le nouveau ministère grec contre les détenteurs de titres helléniques, a nommé président M. Jules Siegfried, ancien ministre, sénateur de la Seine-Inférieure, président de la Chambre de commerce de Paris, et vice-président M. Cornil, président de la Chambre syndicale des agents de change.

Le comité a décidé que le président et le vice-président seraient chargés de se rendre à Athènes pour y faire les démarches nécessaires auprès du roi Georges et du président du conseil, afin de leur exposer la situation et les intérêts des porteurs de fonds helléniques.

Le comité a décidé que, si le gouvernement grec ne modifie pas son projet, il demandera que les porteurs de titres helléniques soient considérés comme victimes de guerre et que, à ce titre, ils soient admis à bénéficier de la loi du 6 juillet 1887 sur les dommages de guerre, qui serait portée aux garanties qui leur ont été concédées et de réclamer une enquête sur la situation financière de la Grèce.

Une explosion dans une usine à Tours

Deux blessés

Tours, 23 décembre. — Vers cinq heures et demie, ce matin, un tube de la machine à vapeur de l'usine à pétrole de M. Lesourd a fait explosion. Deux ouvriers ont été blessés, mais peu grièvement.

L'explosion a été suivie d'un incendie qui a détruit une partie des bâtiments et une quantité considérable de marchandises. Les pertes dépassent 60,000 francs.

L'état du Czar

Saint-Pétersbourg, 23 décembre. — Contrairement aux bruits répandus hier, l'état de santé du Czar ne laisse rien à désirer. Le Czar a reçu aujourd'hui, comme d'habitude, les rapports de divers ministres.

Qu'on se rassure

Avant les chemins de fer, on comptait en moyenne un voyageur tué sur 335,000, et un blessé sur 30,000. Actuellement, sur les chemins de fer français, on compte seulement un tué sur 2,672,000 voyageurs et un blessé sur 1,600,000.

Bonne réclame pour les Compagnies !

Les Italiens en Abyssinie. — Le combat d'Agordat

Rome, 23 décembre. — Le colonel Arimondi, commandant intérimaire des troupes de l'Erythrée, avait télégraphié, il y a cinq jours, au général Mocenni qu'il quittait Massaouah, avec les troupes italiennes et indigènes, pour Agordat où l'on signalait l'approche des Derviches.

L'émir Hamed Ali, tué dans la bataille d'hier, est le même qui, en combattant contre les Abyssins à Metehmah, tua le négus Jean.

Le colonel Arimondi poursuit l'ennemi, auquel il compte infliger de nouvelles pertes.

Les Derviches ont perdu mille des leurs environ.

La victoire des Italiens assure pour longtemps la tranquillité du côté du Soudan.

Le roi a reçu hier soir le général Baratiera, qui va partir incessamment pour Massaouah reprendre son commandement.

Masskouah, 23 décembre. — En dehors de la perte de mille hommes qui sont restés sur le champ de bataille, on confirme que les derviches ont un grand nombre des leurs blessés. En outre, beaucoup de leurs hommes se sont débandés.

Les Italiens, en dehors des trois officiers et d'un sous-officier tués, ont eu deux officiers blessés; 98 hommes ont trouvé la mort et 123 ont été blessés; ils appartiennent tous à des troupes indigènes au service des Italiens.

Le colonel Arimondi est parti pour Kuffit.

Terrible ouragan sur les côtes de Biscaye

Madrid, 23 décembre. — Un terrible ouragan a éclaté sur les côtes de Biscaye.

A Bermeo une barque de pêche a fait naufrage : neuf hommes ont été noyés.

Les troubles en Sicile

Palerme, 23 décembre. — Les forces militaires en Sicile ont été considérablement augmentées ces derniers jours ; on y compte actuellement sept régiments et l'escadre se trouve à Palerme.

Des mesures stratégiques ont été prises.

L'escadre russe en Grèce

Athènes, 23 décembre. — Un bal a eu lieu à bord du croiseur russe *Hynda* ; les souverains étaient présents.

Les seuls invités étaient les ministres de France, d'Angleterre et les officiers du croiseur français *Le Cosmao*.

Le roi Georges a porté un toast en français à la marine russe. La reine Olga avait des bracelets offerts par les femmes de France aux femmes des marins russes.

L'agitation en Turquie

Constantinople, 23 décembre. — Plusieurs régiments ont été envoyés à Yusgat et dans les environs où l'agitation persiste.

Tentative d'enlèvement de la fille du président des Etats-Unis

New-York, 23 décembre. — On mande d'Abilène (Kansas), que la fille du président Cleveland, miss Ruth, vient d'échapper à un grand danger.

Un hasard a fait découvrir que deux femmes qui avaient accès dans la maison du président s'étaient faites les instruments d'un complot ayant pour objet l'enlèvement de la jeune fille.

Les deux mégères, arrêtées, ont avoué; elles déclarent que leur but était d'obtenir une forte rançon du président pour la remise de miss Ruth.

La révolution au Brésil

Rio-Janeiro, 23 décembre. — Le bombardement de la ville ne cesse pas; le tir est continuel et cause de grands dégâts, mais les dernières nouvelles officielles de Rio-Janeiro démentent le bruit de la prise de la capitale par les insurgés.

La situation en Chine

Hongkong, 23 décembre. — Le vice consul de France à Hankéou a signé un arrangement qui règle les réclamations de la mission du Riang-Si.

Les chinois qui avaient maltraité l'an dernier M. Vial, prêtre de la mission du Yunnam ont été mis en jugement, bâtonnés, marqués à la figure et condamnés au bannissement.

ROUBAIX-TOURCOING-LANNOY

en 1792

Nous extrayons encore de l'ouvrage de M. Eugène Debièvre sur le bombardement de Lille en 1792 quelques passages intéressants pour notre région.

La Gazette du département du Nord publiait ce qui suit en date du 30 juillet 1792.

» De Lille, 30 juillet 1792.

» Hier il est arrivé sept déserteurs dont trois hulans et quatre casquettes. Ils ont aussitôt pris parti dans le corps des chasseurs belges. Samedi matin, une de nos patrouilles belges qui rôdait dans les environs de Watrelos, a été surprise par une fusillade d'Autrichiens, cachés dans les blés. Ces assassins ont tué deux hommes. Les chasseurs belges ont ripoté avec beaucoup de vivacité et ont tué l'officier commandant cette horde de brigands. N'ayant pu exercer ce matin leur brigandage d'usage dans ce canton, ils y sont revenus l'après-midi sans oser pourtant franchir les limites. Ils ont été voler deux ceuses sur le territoire autrichien. Dans l'une ils ont forcé une vieille veuve de leur donner tout son vaillant d'argent qui étoit de deux couronnes et demie, puis ils sont entrés dans sa chaumre, ont brisé son coffre et ont emporté ses meilleures hardes. Dans l'autre ils ont emporte les jupes d'une jeune femme, quelque argent, et ont été vendres ces nappes dans le village voisin au père même de cette femme, pour deux florins.

» Un paysan occupé à faucher son champ, ces jours derniers, du côté d'Orchies, a trouvé quatre Autrichiens morts, se tenant ensemble, comme s'ils se fussent réunis pour se secourir mutuellement. Il faut que ces infortunés soient morts de leurs blessures dans les angoisses des douleurs.

» De Lille, 1er août 1792.

» Dimanche, les chasseurs belges ont encore eu l'occasion de se mesurer avec les Autrichiens dans les environs de Watrelos, Leers et Lannoy. Dans l'affaire de dimanche, les Autrichiens ont perdu sept hommes, du moins nos gens le croient ainsi. Ils ont attaqué une patrouille de dix casquettes qui s'est jetée dans un petit champ de blé. Ils les ont fusillé long-temps dans cette retraite et ils n'en ont vu sortir que trois, fuyant à l'autre extrémité du champ. Il y a eu deux chasseurs belges de blessés. L'affaire de lundi s'est passée du côté de Lannoy. Quatre Autrichiens ont mordu la poussière, quatre Belges et l'officier qui les commandoit ont été blessés, dont deux assez dangereusement. Le nombre de déserteurs arrivés hier ici est considérable.

» On auroit dit qu'ils venoient en pèlerinage à l'hôtel-de-ville. Interrogés sur les dispositions de l'ennemi à notre égard, ils ont répondu qu'ils ne les connaissoient pas, mais que pour des déserteurs on pouvoit en attendre, que tous ceux de leurs camarades qui en trouveroient l'occasion ne manqueront pas leur coup. Interrogés s'il étoit vrai qu'on étoit dans l'intention d'établir un camp du côté de Menin, ils ont répondu que, si cela étoit, on pouvoit établir des bureaux dans la plaine pour enregistrer les déserteurs.

» *N.-B.* — Notre facteur, qui parcourt le canton de Wervicq, Comines, etc., nous rapporte qu'une affaire s'est engagée vers les onze heures de la nuit du 29 au 30, et que l'on entendoit encore le bruit des fusillades hier à dix heures du matin. »

» De Lille, 2 août 1792.

» Wattrelos, Leers, Lannoy, sont absolument le siège de petites escarmouches et l'avantage est toujours de notre côté. Les Autrichiens avaient fait prisonnier un capitaine de chasseurs belges et l'emmenoient vers Tourcoing. Son détachement qui n'étoit que de 30 hommes environ a été se placer en embuscade et est la baïonnette au bout du fusil sur ses conducteurs, trois fois le double en nombre, en a fait un grand carnage et a sauvé son chef qui a été blessé au bras. Les déserteurs qui franchissent les limites tracées entre le despotisme et la liberté sont toujours nombreux. Hier soir, portes fermantes, un dragon de la plus grande taille de l'armée autrichienne, est arrivé ici et a aussitôt pris parti parmi les chasseurs belges. »

Ici c'est une lettre écrite par un roubaisien à l'auteur de la *Gazette* :

» Roubaix, le 3 août 1792.

» Monsieur

» La semaine qui finit a su fin a été une semaine d'alarmes continuelles dans notre bourg. Notre garde nationale et tous les habitans qui étè presque jour et nuit sur le qui vive. Nous vous prions de nous aider à acquitter le tribut de reconnoissance que nous devons à Monsieur Dumouriez, capitaine-commandant le détachement qui est arrivé lundi dernier, pour veiller à notre sûreté contre les attaques d'un ennemi atroce, qui s'est familiarisé avec le vol et les assassinats. Son détachement étoit composé d'infanterie du 15e régiment, où il est capitaine, de cavaliers, de hussards, de volontaires soldés et de chasseurs belges. La subordination qu'il a fait observer parmi ces différentes armes, tient à sa fermeté, à son courage et à son intégrité. Toujours à la tête de ses patrouilles, il alloit dénicher l'ennemi, avec une ardeur incroyable, et en cela il répondoit parfaitement à celle de sa troupe.

» Nous lui devons aussi les réparations consulaires qu'il a su tirer d'un chasseur de Landon, déserteur arrêté à Roubaix, avec arme et bagage. Interrogé sur la situation et disposition de l'ennemi, il a déclaré que le corps sous les ordres de M. Mylius est de 1000 hommes; qu'ils sont distribués de Menin à Roubaix en différens postes; que soixante chasseurs et huit hulans sont cantonnés à Herzaux; que le long de la Lys, les postes étoient extrêmement multipliés; qu'à quatre heures du matin un espion étoit venu les avertir de la marche d'une forte patrouille de François; qu'alors un nombre de petits postes s'étoient réunis, qu'ayant marché vers la limite-frontière, ils avoient essuyé une fusillade qui leur a tué et blessé beaucoup de monde, enfin qu'il a saisi le moment de désordre pour gagner la terre de la liberté, et qu'il seroit suivi sitôt que l'occasion s'en présentera, d'un grand nombre de ses camarades. M. Dumouriez ne s'est pas borné à donner la chasse à l'ennemi, il a fait arrêter quatre voleurs et un espion qui ont été conduits dans les prisons de Lille. Notre municipalité, pour répondre au desir de la commune, et faire connoître à cet officier tous les témoignages de sa plus vive reconnoissance sur la bonne conduite qu'il a constamment fait observer pendant son séjour à Roubaix, sollicite sa permanence dans ce bourg. »

Entre savons rivaux, il n'est plus de dispute.
Le Congo seul l'emporte, et de très haute lutte.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, jour de la Noël, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas demain.

Les messes de Noël. — Dans toutes les paroisses, les maîtrises et les chorales se sont préparées à rehausser, par l'éclat de leurs mélodies, la grande solennité de Noël. Partout les grand'-messes de minuit et du jour auront leurs chants spéciaux.

A Saint-Martin, c'est la messe solennelle à quatre voix d'hommes, de Ch. Gounod, qui sera chantée par les chœurs.

A Notre-Dame, la chorale interprétera la messe de Niedermeyer avec le *Credo* de Gounod. M. Deldicque, ténor solo des *Crick-Sicks*, prêtera son concours à cette exécution.

A Saint-Jean-Baptiste, la société chorale se fera entendre dans la messe brève de Pessard, le *Credo* et le *Tantum ergo* de P. Rosticher, avec accompagnement d'orchestre et d'orgue. A l'Offertoire et à la Communion, un violoncelliste du talent interprétera une *Elegie* de Friezenhagen et l'*Andante religioso* de Th. Dubois.

M. A. Duhamel, directeur de la chorale, exécutera à l'Elévation, la *Romanze* Vienaswki pour violon et orgue.

Au T. S. Rédempteur, à la messe de 10 heures, la *Muse roubaisienne* chantera la messe en sol de Gounod.

Les chœurs de Ste-Elisabeth, de St-Joseph, du Sacré-Cœur et du Saint-Sépulcre exécuteront aussi des messes solennelles pour célébrer la grande fête de la Nativité de Notre-Seigneur.

Une audition de la Fanfare du Centre à l'église Saint-Martin. — Le lundi 25 décembre, fête de la Noël, la Fanfare du Centre exécutera en l'église St-Martin, pendant la messe de midi, les morceaux suivants :

Prière des Francs, ouverture avec chants, par Buot; *Andante religieux*, par H. Semée; ouverture fantastique par A. Covaert.

Au Cercle militaire. — Les membres du Cercle militaire se sont réunis, samedi soir, en leur local, rue de la Gare, pour renouveler la commission administrative de la société.

Ont été élus : président d'honneur, M. le commandant Echement; vice-président, M. Poilvez, lieutenant de gendarmerie; président, M. le capitaine Victor Despatures; vice-président, M. le capitaine Henri Lionville; trésorier, M. le sous-lieutenant Tettelin; secrétaire, M. le sous-lieutenant Spel; membres de la commission : MM. les capitaines Couvreur et Leblond; MM. les sous-lieutenants Florin, Ast, Junker, Moyart et Bague.

La vérification des poids et mesures. — La mise en recouvrement du rôle supplémentaire des rétributions à percevoir pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage dans la ville de Roubaix, pour l'année 1893, a lieu, à partir de ce jour.

Les rétributions pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage sont exigibles dans la quinzaine de la publication des rôles et en un seul versement.

Il n'est pas adressé d'avertissements particuliers aux redevables pour ces contributions.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater du jour de la présente publication, pour se pourvoir en dégrèvement; passé ce délai, ils ne seront plus admis à réclamer.

L'inspection du lait. — Samedi matin, dès la première heure, MM. les commissaires de police des quatre arrondissements ont procédé à l'improviste à l'inspection du lait dans leur zone respective. Aucune contravention n'a été relevée de ce chef sur toute la surface du territoire.

Le recensement des chevaux et pigeons-voyageurs. — Le recensement des chevaux et celui des pigeons-voyageurs ont lieu du 1er au 31 décembre chaque année. Les déclarations sont obligatoires et elles sont reçues à la Mairie (bureau militaire).

Tout propriétaire retardataire est passible d'une amende variant de 25 à 2,000 francs.

Avis militaire. — Les hommes des classes 1888, 1889, 1890, et tous ceux des services auxiliaires y compris ceux de la classe 1892, qui ne sont pas en possession de leur livret militaire, sont priés de le retirer à la gendarmerie de Roubaix, aussitôt que possible.

Entre socialistes. — Le journal socialiste le *Travailleur* a publié l'entrefilet suivant :

« *True de canaille.* — Voici un fait que nous signalons à l'attention des honnêtes gens, qui auraient quelque doute sur le peu de scrupules qu'ont les prétendus socialistes de la rue Valton :

» L'association des Chambres syndicales de Sedan (Ardennes) organisait pour le 3 décembre une tombola pour une œuvre de bienfaisance. A cet effet, elle avait expédié, à la date du 27 novembre, une centaine de billets à placer parmi les militants de la Section roubaisienne; pour ce, elle avait copié l'adresse de la Chambre syndicale ouvrière textile dans le manuel du commerce portant encore l'ancien siège, rue Vallon, 3.

» Au lieu de faire parvenir ces billets immédiatement à leur véritable adresse, ils les ont retenus jusqu'au 7 décembre, de sorte qu'au moment où nous recevons ce petit colis, la date est passée.

» Voyez ouvriers de Roubaix, à quels tristes moyens ont recours les Verleyen, les Leveugle et les Watteau, pour déconsidérer par des trucs inavouables les vrais socialistes roubaisiens aux yeux de nos amis des autres parties de la France.

» Aux camarades qui voudraient contrôler l'exactitude de ce que nous avançons, nous tenons à leur disposition les preuves de cette canaillerie. »

Les citoyens A. Watteau, L. Leveugle, et H. Verleyen, les deux premiers conseillers prud'hommes ouvriers, le troisième, secrétaire du Comité central du Parti ouvrier socialiste-révolutionnaire de Roubaix, répondent à cet article par la circulaire suivante qu'ils ont fait distribuer samedi à Roubaix :

« COMITÉ DU PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE DE ROUBAIX. — *A ces lâches.* — Pendant quatre mois, nous avons, chaque semaine, dans notre organe l'*Idée du Forçat*, flétri la conduite des Carrette, Lepers, Baillenl et autres personnages qui, jamais, n'ont osé réfuter aucune des nombreuses et précises accusations portées contre eux, les sachant exactes.

» Aujourd'hui que nous avons provisoirement suspendu la publication de l'*Idée du Forçat*, ces misérables relèvent la tête comme des reptiles mal écrasés.

» Le torchon, le *Monchard-Travailleur*, accuse nos amis Leveugle, Watteau et Verleyen d'avoir conservé dès le 27 novembre des billets de tombola appartenant au Syndicat Textile de Roubaix alors que, d'après nos renseignements, le Syndicat des Mécaniciens n'a reçu les mêmes billets que du 4 au 10 décembre.

» A qui ces individus vont-ils faire croire, après avoir organisé des Congrès de l'industrie textile et des conférences au siège de la coopérative *la Paix*, que leur siège était encore à la coopérative l'*Avenir*, rue Vallon, 3 ?

» Quant aux « agissements des Leveugle, Watteau et Verleyen » ils sont louables, vous le savez, vous, MM. Carrette, Lepers, Baillenl et autres sangsues des syndicats, qui n'avez réclamé leur exclusion que parce qu'ils vous craindraient à ta figure vos détournements des fonds des syndicats; et quelles preuves avez-vous apporté pour les faire exciter, sinon d'avouer le bien-fondé de leurs accusations.

» Tant que les travailleurs auront à faire à des gredins comme vous, ils seront toujours des exploités, soit de la classe capitaliste soit des politiciens de leur espèce.

» Travailleurs, jugez ! Voyez les hommes à l'œuvre et » *choisissez les vôtres parmi ceux qui le sont.* »

Ajoutons que plusieurs distributeurs de cette circulaire ont été l'objet d'un procès-verbal parce que celle-ci ne portait pas de nom d'imprimeur.

Les sociétés qui naissent. — Par arrêtés préfectoraux en date du 18 décembre, deux sociétés particulières ont été autorisées à se constituer légalement. L'une, dite : « Les Voyageurs volants », a son siège rue Bernard, n° 23 ; l'autre, la société de jeu de piquet « Les Bois-sans soif », est installée au boulevard Gambetta.

Les vacances du Tribunal de simple police. — Jeudi prochain étant le dernier jour du trimestre, il n'y aura pas de séance, selon l'usage, au Tribunal de simple police, et il en sera de même le jeudi suivant, à cause des vacances du nouvel an.

Les audiences ne reprendront pas leur cours avant le jeudi 11 janvier. C'est M. Claustre, juge de Paix du canton Est, qui siégera pendant le premier trimestre de 1894.

Une baisse sensible vient de se produire sur le beurre, la laiterie d'Oostcamp tient à en faire bénéficier ses clients, il se vend maintenant 3 fr. **50** le kilog.

S'adresser, en exigeant la marque de la laiterie, rue du Bois, 13 (treize), dépôt principal qui approvisionne chaque jour de beurre frais ses dépôts succursales, rue Pierre-de-Roubaix, 150.

A Tourcoing : Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4.

Le beurre est garanti pur et défie toute analyse. Il arrive frais *chaque jour* de la laiterie. 76573

Les déclarations d'étrangers. — Les bureaux de la Mairie étant fermés les dimanches et jours fériés, le service spécial installé dans la salle des adjudications, pour la réception des déclarations d'étrangers, ne fonctionnera pas aujourd'hui dimanche, et demain lundi.

Il reprendra régulièrement son cours, après-demain mardi, de neuf heures du matin à midi, et de deux heures à huit heures du soir.

Un accident au pont-levis du Galon d'eau. — Dans l'après-midi de samedi, vers cinq heures, à la suite d'un accident survenu dans le mécanisme du pont-levis du Galon d'eau, le service du car de Wattrelos s'est trouvé interrompu, et l'on a dû recourir au transbordement des voyageurs. Toutes les autres voitures ont été obligées d'utiliser le pont voisin.

C'est vers six heures et demie seulement que la circulation générale a pu être rétablie.

Un accident de voiture Grande-Place. — Samedi matin, vers onze heures et demie, une ménagère de la rue de l'Epeule, âgée de quarante-six ans, Mme veuve Dewitte, traversait la Grande-Place pour retourner chez elle, après avoir fait ses achats au marché.

Au même moment passait une voiture de la brasserie de M. Léon Boussemart, de Lys-lez-Lannoy, que la pauvre femme ne vit pas venir à temps. Elle fut renversée par le cheval qui lui passa sur le corps.

Des personnes, témoins de l'accident, la transportèrent à la pharmacie de M. Coille, où elle reçut les soins les plus empressés. Mme Dewitte portait une blessure au-dessus de l'arcade sourcilière; elle se plaignait en outre de contusions multiples.

M. Brogne, commissaire de police du deuxième arrondissement, arriva bientôt sur les lieux, et ordonna d'urgence le transfert de la blessée à son domicile.

Un homme qui a la boisson mauvaise. — Dans la soirée de vendredi, vers huit heures, après des libations sans nombre, un terrassier de la rue de Lannoy, Maxime Duprez, se présentait chez M. Devernay, cabaretier, boulevard Gambetta, en émettant la prétention de monter à une chambre du premier étage, pour y rendre une visite à une personne de ses connaissances.

Etant donné son état d'intempérance, le chef de la maison le pria de revenir un autre jour; mais l'individu l'injuria grossièrement, et M. Devernay dut procéder à son expulsion. Le terrassier se vengea sur les carreaux de la vitrine, qu'il brisa en grande partie.

On alla chercher la police au poste du troisième arrondissement; dans l'intervalle Maxime Duprez avait eu le temps de s'esquiver. Les agents se mirent à sa recherche, et ne tardèrent pas à le rencontrer dans la rue des Fossés, où ils s'assurèrent de sa personne, pour l'écrouer au dépôt de la place Sainte-Elisabeth.

Un accident de voiture, rue Neuve. — Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences, a eu lieu, samedi soir, vers neuf heures, à l'entrée de la rue Neuve.

Au moment où le camion de M. E. Bonzin, marchand de charbons, conduit par lui-même, avec son domestique, Victor Leduc, assis à son côté, contournait l'Hôtel-de-Ville, une voiture, venant de la Grand'Place, en sens inverse, accrocha le véhicule. La violence du choc fut telle que M. Bonzin et son compagnon furent projetés, du haut du siège, sur le pavé.

Le premier se releva avec une contusion, heureusement fort légère, à la figure; quant au second, il sortit tout à fait indemne de cette chute.

Peu de temps après, les deux hommes, remis de leur alerte, purent rentrer à l'établissement.

Une chute de voiture rue de Tourcoing. — Un cabaretier de la rue Vaucanson, M. Henri Deschamps, était monté dans le car de Tourcoing. Il voulut descendre à la marche, près le pont Morel, mais prit si mal son élan qu'il roula sur la chaussée.

On s'empressa autour de lui, et il fut transporté évanoui, dans une maison voisine du lieu de l'accident, chez Mme veuve Noppe, où M. le docteur Hallenghien vint lui donner des soins.

Le cabaretier n'avait, fort heureusement, reçu dans sa chute que de simples contusions. Il reprit bientôt ses sens, et regagna son domicile dans une voiture de place.

C'est la maison Fichet, dont la succursale est à Lille, 15, rue Nationale, qui vient d'installer *à Roubaix* les chambres blindées et coffres-forts incombustibles dans les nouveaux hôtels du *Crédit Lyonnais* et du *Comptoir national d'Escompte de Paris*.

La Banque de France a adopté la même construction pour ses Serres de Paris dont deux installations modèles viennent d'être montées à *Lyon* et à *Lille* par les soins de la **Maison Fichet**, dont l'irréprochable fabrication est de plus en plus appréciée non seulement par les Administrations, mais aussi par toutes les personnes qui ont souci de garantir sérieusement leurs valeurs, titres, bijoux et objets précieux contre tous les dangers.

L'exposition d'objets d'art de la rue Jeanne d'Arc, 26, (contour des Halles), ne durera plus que quelques jours.

Les personnes en quête d'ornementation de bon goût *à prix réduit* feront bien de se hâter.

Toutes les marchandises sont vendues au prix de facture. 7719

Communications diverses

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — M. Spiars, charcutier, coin de la rue des Arts, fait don de deux pâtés de viande de dix livres à la Bouchée de pain.

Journée du jeudi 21 décembre : femmes et hommes, 328 portions; garçons et filles, 755 portions. Total, 1,083 portions.

Journée de vendredi 22 décembre : femmes et hommes 832 portions; filles et garçons, 1,404 portions. Total 1,656 portions.

MESSE DU 24 DÉCEMBRE. — MM. Victor Rouzé et Sévère Dubois, 9 h. chapelle du Cercle de la Concorde.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE de la société des anciens officiers et sous-officiers belges, à l'honneur d'informer les sociétaires, que l'assemblée générale aura lieu aujourd'hui 24 décembre, à 4 heures précises du soir, au siège de la société, café Gambrinus, 2, rue du Pays.

Le banquet aura lieu aussitôt après la réunion; il commencera à 6 heures très précises. Présence indispensable.

CARTES DE VISITES A LA MINUTE. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes de visites et 100 enveloppes. *(Voir 4e page).*

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs 7573

LETTRES MORTUAIRES 1 FRANC

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTR